

AVIS PUBLIC AUX SINISTRÉS

COMMENT OBTENIR DE L'INFORMATION SUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE?

Le ministère de la Sécurité publique a mis en place pour votre municipalité un programme visant à procurer une aide humanitaire de dernier recours aux personnes ayant effectué des mesures préventives temporaires ou ayant subi des dommages matériels non assurables. Afin de connaître vos droits, obligations et recours, vous disposez de plusieurs moyens d'information.



TROIS MOYENS DE VOUS INFORMER

EN LIGNE

Renseignements
et formulaires disponibles en
ligne

www.securitepublique.gouv.qc.ca

24 heures sur 24

SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE

Explication des droits,
obligations et recours possibles

Salle du conseil
Hôtel de ville
150, rue Child, Coaticook

**Le 10 mai 2011
à 19h30**

RENCONTRES INDIVIDUELLES

Bureau temporaire pour
rencontres individuelles

Hôtel de ville
150, rue Child, Coaticook

**Le 11 mai 2011
Sur rendez-vous**



Sécurité publique
Québec 